

La lutte des tuteurs et tutrices contre les dérives de l'Université TÉLUQ

Une restructuration pourrait provoquer la mise à pied de plusieurs tuteurs et tutrices puisque la majorité des tâches jusqu'ici effectuées par eux sont ou seront transférées à des sous-contractants (professeurs sous contrat et établissement privé d'enseignement). La direction de la TÉLUQ semble mettre de côté à la fois la qualité de l'enseignement supérieur et les normes minimales de respect de ses employés au nom de l'impératif de compétition sur le marché de l'enseignement universitaire. La lutte que mène le Syndicat des tuteurs et tutrices de la Télé-université – CSN (STTTU) est une lutte contre un virage vers la sous-traitance de l'enseignement, la précarisation et désyndicalisation des emplois et la diminution du service aux étudiants.

Qui sont les tuteurs et tutrices ?

La TÉLUQ est une composante du réseau de l'Université du Québec (UQ) qui offre, depuis 40 ans, des programmes universitaires entièrement à distance. Les professeurs développent les cours en ligne, aidés par un important service techno-pédagogique. Ensuite, dans la très grande majorité des cas, les étudiants n'auront un contact pédagogique qu'avec les tuteurs. Ce sont les tuteurs qui font l'enseignement comme tel, depuis 40 ans, pour 90% des étudiants au 1^{er} cycle, par un encadrement à distance individualisé. Les 200 tuteurs ont développé une expertise particulière pour accompagner des étudiants, en grande partie à temps partiel et de 1^{ère} génération universitaire, conciliant travail/famille/études, et ce entièrement à distance.



La « réorganisation du modèle d'encadrement » au détriment des tuteurs et étudiants

La TÉLUQ met ses employés au rancart sans leur annoncer, par une réorganisation institutionnelle qui s'est décidée derrière des portes closes, en signant la nouvelle convention collective du Syndicat des professeures et professeurs de la Télé-université, sans consultation avec les autres groupes de l'université. Cette nouvelle convention, signée en mai, implique d'importantes mises à pied chez les tuteurs... mais ils ont appris ceci pour la 1^{re} fois par un article dans *Le Soleil* en septembre!

De nouveaux employés reprenant le travail des tuteurs d'expérience

Il y a création d'une nouvelle catégorie d'emploi dans la convention collective d'une autre unité d'accréditation. Ces « professeurs sous contrat » sont distincts des professeurs réguliers, qui ont toujours existé, et qui s'occupent de recherche, service à la collectivité et développement des cours. Or, c'est un nouveau poste qui n'a de professeur que le nom...

-La tâche de cette nouvelle catégorie d'emploi est majoritairement une tâche d'encadrement, ce qui n'a jamais été conventionné comme tâche de professeur depuis 40 ans! Chaque poste reprend l'encadrement de plus d'étudiants par année qu'un tuteur à temps plein

-Les critères de sélection sont ceux de tuteurs, soit une maîtrise, plutôt que des critères de professeurs, un doctorat et des publications

-Ce sont des emplois précaires, comme les tuteurs, plutôt que des postes permanents comme les professeurs

Malgré cela, les nouvelles personnes embauchées vont reprendre le travail des tuteurs qui se dévouent à leur institution depuis 10, 20, 30 ans, simplement car l'université leur donne un autre titre : ces nouveaux « professeurs sous contrat » ont alors priorité sur les tuteurs pour obtenir le travail d'encadrement! Ceci signifie une perte importante d'expertise en formation à distance.

Une diminution du service aux étudiants

La durée et la tâche d'encadrement par les tuteurs est balisée par notre convention : 19 tâches et une moyenne de 3h d'encadrement individuel par étudiant. Selon leur propre convention collective, les « professeurs sous contrat » ne doivent donner qu'une heure d'encadrement par étudiant. Les étudiants payent les mêmes frais de scolarité pour un service différent, ne serait-ce qu'en termes de durée. Les étudiants sont évalués selon les mêmes critères, peu importe s'ils ont 1h ou 3h d'encadrement pour les aider à progresser dans leur cours.

La « réorganisation du modèle d'encadrement » par la sous-traitance

La privatisation de l'enseignement public

En septembre 2016, la TÉLUQ a décidé de sous-traiter l'enseignement de 4 programmes de langues à un sous-traitant privé, l'Institut MATCI, mettant à pied 20% des tuteurs. Le MATCI est une institution privée à but lucratif ne détenant aucun permis d'enseignement délivré par le ministère responsable de l'enseignement supérieur. Ce sont donc des employés d'un tiers qui sanctionnent la réussite de ces étudiants, qui obtiennent pourtant un diplôme de la TÉLUQ. Il est impossible de savoir de quelle façon le sous-traitant privé assure la qualité de l'encadrement et de l'évaluation des étudiants de la TÉLUQ puisque l'entente reste secrète. Cela fait

craindre pour la réputation de la TÉLUQ et la reconnaissance de ses diplômes. Désormais, en 2017-18, c'est 37% des étudiants de la TÉLUQ qui sont ainsi encadrés en sous-traitance.



Un manque de transparence et un problème de gouvernance majeur

Nos questions au Conseil d'administration (CA) de la TÉLUQ, notamment en termes de contrôle de la qualité effectué par ces employés externes, sont restées sans réponse. Une lettre a été transmise à tous ses administrateurs le 16 février, pour dénoncer le fait que l'entente TÉLUQ/MATCI reste secrète, et n'a jamais été approuvée par le CA. Il s'agissait de la troisième tentative de la part de membres du CA, depuis avril 2017, de demander la présentation du partenariat MATCI. À la séance du 20 février, et suite à l'envoi de cette lettre, la présidente du CA a proposé de discuter du partenariat MATCI, mais uniquement à huis clos, en excluant les membres observateurs et une membre régulière, la représentante des tuteurs et tutrices au CA. Rien n'indique que l'entente TÉLUQ/MATCI a bel et bien été présentée durant ce huis clos.

Ce refus de la Direction de dévoiler l'entente TÉLUQ/MATCI pourrait contrevenir au Règlement de Régie interne de la TÉLUQ, qui établit que le CA se doit « d'approuver les ententes de partenariat ayant une incidence financière de plus de 500 000\$ ». La Direction manquerait ici à son devoir en contrevenant au règlement. Il est à noter que la TÉLUQ prévoit verser des redevances de près de 5 millions \$ à l'Institut MATCI pour la seule année 2017-2018. La croissance du partenariat MATCI a, par ailleurs, entraîné un renversement de la situation budgétaire de la TÉLUQ, qui entrevoit maintenant un surplus de 3 630 800 \$, cela, après plusieurs années de déficit.

En n'étant pas informés du contenu de l'entente secrète, les membres du CA ignorent la nature des responsabilités cédées à l'Institut MATCI, au point de vue de l'enseignement et de la diplomation. Les membres du CA ignorent également si les politiques de la TÉLUQ (évaluation des enseignements, plagiat, etc.) sont appliquées ou non auprès des étudiants pris en charge par l'Institut MATCI. Ils n'ont pas non plus accès à l'information sur les taux d'échec de ces étudiants. En résumé, les membres du CA ignorent la nature des garanties fournies par l'Institut MATCI pour assurer la qualité du diplôme et des enseignements reçus par 37% des étudiants de la TÉLUQ, voire même si de telles garanties existent.

Après deux ans à œuvrer dans le plus grand secret, la Direction de la TÉLUQ a maintenant un devoir de transparence. Elle doit dévoiler sans délai l'entente secrète TÉLUQ/MATCI, en premier lieu aux membres de son CA, qui doivent disposer de toute l'information pour veiller aux intérêts de leur université et de ses étudiants et au respect des exigences académiques et administratives du ministère de l'Enseignement supérieur. Il en va de la crédibilité de la TÉLUQ, et du réseau de l'UQ.

L'état de la négociation

Les négociations ont été enclenchées en juillet 2017 et se déroulent en présence d'une conciliatrice du ministère du Travail. À la table de négociation, en décembre, l'employeur a annoncé que 75% des tâches des tuteurs seraient désormais effectuées par d'autres employés, et ce total n'inclut même pas les étudiants encadrés en sous-traitance. En considérant la sous-traitance, la part des étudiants toujours encadrés par des tuteurs serait ainsi réduite à 13,5%, sans garantie au-delà d'un an, par rapport à une moyenne d'encadrement d'environ 90% des étudiants. Après 9 mois de négo, l'employeur n'a pas encore entièrement dévoilé son 1^{er} dépôt patronal.

Les tuteurs ont manifesté devant la TÉLUQ en décembre pour dénoncer la lenteur des négociations et ces mises à pied. En assemblée générale en janvier, ils se sont dotés d'un mandat de moyens de pression incluant la grève, et celui-ci a été adopté à 100% ! Pour tenter de dénouer la situation, la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ) a demandé une rencontre politique avec le Directeur général de la TÉLUQ, que ce dernier a déclinée, en raison de la présence de la présidente du syndicat lors de cette rencontre. La TÉLUQ prend ainsi la voie de l'intimidation juridique plutôt que de la négociation. Le syndicat a reçu 3 mises en demeure depuis décembre ainsi qu'une poursuite de 80 000\$ adressée à la FNEEQ, au Conseil central Québec-Chaudière-Appalaches et au STTTU. Cette poursuite nous reproche en outre d'utiliser les termes « enseignants » et « mises à pied » pour décrire notre lutte aux médias.

Le STTTU est désormais à l'étape de faire savoir à la communauté universitaire et collégiale, au réseau de l'UQ et à la ministre responsable de l'enseignement supérieur les dérives appréhendées de cette perte d'expertise en formation à distance et diminution du service aux étudiants, notamment dans le contexte de la mise en place du e-campus. La situation des tuteurs et tutrices a été présentée lors de l'assemblée générale du Conseil central du Montréal métropolitain, le 7 mars. Une manifestation a également eu lieu devant les bureaux montréalais de la ministre Hélène David, le 15 mars. Une déclaration commune des syndicats de chargés de cours dénonçant les dérives de la TÉLUQ a également été publiée dans le journal Métro les 13 et 15 mars.

Des kiosques ont été mis en place dans les universités pour informer la communauté, grâce au soutien des chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais, de l'Université du Québec à Montréal, de Concordia University, de l'Université Laval et de l'Université de Montréal. Ces kiosques nous ont permis de faire signer plus de trois milliers de cartes postales par des chargés de cours, professeurs d'université et étudiants, pour dénoncer auprès de la Direction de la TÉLUQ la sous-traitance de l'encadrement à l'institut MATCI. Des cartes ont également été signées par des professeurs de cégeps d'un peu partout dans la province, des membres de syndicats de la CSN et du Conseil central du Montréal métropolitain, et les gens réunis lors des événements des États généraux de l'Enseignement supérieur à Montréal et en Abitibi. Les syndicats de chargés de cours ont aussi adressé des lettres au Directeur général de la TÉLUQ, Martin Noël, pour lui faire part de leur inquiétude quant au virage vers la sous-traitance et vers le remplacement des tuteurs et tutrices par des enseignants contractuels.

Une rencontre a eu lieu le 9 avril 2018 entre les représentants de la FNEEQ et la présidente de l'UQ, Mme Johanne Jean, portant notamment sur la situation à la TÉLUQ. Cette démarche visait à sensibiliser Mme Jean au précédent créé par la privatisation de l'enseignement dans le réseau de l'UQ, via l'entente TÉLUQ/MATCI.

Lors de l'assemblée générale du STTTU tenue le 10 avril 2018, les membres ont rejeté en bloc la dernière offre patronale désirant régler une convention de travail pour 13,5 % de la charge de travail restante, sans garantie de pérennité. Ils ont adopté à l'unanimité le recours à de nouveaux moyens de pression pour signifier à l'employeur leur mécontentement contre la lenteur des négociations.



DOCUMENTS D'INFORMATION

Communiqués du STTTU

Sous-traitance de l'enseignement à l'Université TÉLUQ – La ministre Hélène David doit intervenir – 15 mars 2018

<http://fneeq.qc.ca/fr/sous-traitance-de-lenseignement-a-luniversite-teluq-la-ministre-helene-david-doit-intervenir/>

Projet e-campus – Avec les tuteurs et les tutrices pour l'avenir de la TÉLUQ – 1^{er} février 2018

<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/projet-e-campus---avec-les-tuteurs-et-les-tutrices-pour-lavenir-de-la-teluq-672155213.html>

Université TÉLUQ – Mises à pied et vote de grève des tuteurs et tutrices – 10 janvier 2018

<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/universite-teluq---mises-a-pied-et-vote-de-greve-des-tuteurs-et-des-tutrices-668559243.html>

Université TÉLUQ – Menacés de mises à pied massives, les tuteurs et les tutrices manifestent – 7 décembre 2017

<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/universite-teluq---menaces-de-mises-a-pied-massives-les-tuteurs-et-les-tutrices-manifestent-662579663.html>

Revue de presse

Pitre, Richard. « La TÉLUQ se débarrasse en douce de ses tuteurs », Le Soleil, 10 avril 2018,

<https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/la-teluq-se-debarrasse-en-douce-de-ses-tuteurs-361ff93182fc4b49cf08839d4b803f83>

Pitre, Richard. « La TÉLUQ se débarrasse en catimini de ses tuteurs », Huffintong Post, 11 avril 2018,

https://quebec.huffingtonpost.ca/richard-pitre/teluq-tuteurs_a_23408003/

Ricardo Penafiel, « *eCampus* et conflit à la TÉLUQ: Marchandisation et précarisation de l'enseignement supérieur par la Formation à distance (FAD) et les « partenariats » avec l'entreprise privée », À *Babord !*, no. 74, avril 2018

<https://www.ababord.org/-No-74-avril-mai-2018->

Infolettre du Collège John-Abbott (pp. 14-16, en anglais; avril 2018)

https://www.dropbox.com/s/tx25arb700mf030/John_Abbott_College_Faculty_Association_2018_04_04.pdf?dl=0

Montréal Campus (19 mars 2018)

<http://montrealcampus.ca/2018/03/bras-de-fer-a-la-teluq/>

Vtélé (15 mars 2018)

<https://noovo.ca/videos/nvl/nvl-du-15-mars-2018>

(écouter à partir de 8 min. 30)

Radio-Canada (7 décembre 2017)

<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1071846/tuteurs-teluq-manifestation-quebec-emploi>

L'Actualité (7 décembre 2017)

<https://lactualite.com/actualites/2017/12/07/inquiets-pour-leur-avenir-des-tuteurs-de-la-teluq-vont-manifester/>

Québec Express (7 décembre 2017)

<https://www.lequebecexpress.com/actualites/2017/12/7/manifester-pour-la-qualite-du-diplome.html>

Journal Métro (7 décembre 2017)

<http://journalmetro.com/actualites/national/1278818/inquiets-des-tuteurs-de-la-teluq-vont-manifester/>

La Réplique (7 décembre 2017)

<https://mailchi.mp/68db969ab86f/la-rplique-no-379223?e=706c4eaec4>

Info-lettre du SCCCUQO (2 novembre 2017)

<http://www.sccc-uqo.ca/2017/11/02/attaques-antisyndicales-contre-le-syndicat-des-tuteurs-et-tutrices-de-la-tele-universite/>

Vidéos

Parce que la TÉLUQ ne peut se priver de ses tutrices et tuteurs

<https://vimeo.com/245027744>

Vox-pop de la manifestation du 7 décembre

https://www.facebook.com/FneeqCSN/videos/2290283540997802/?hc_ref=ARSTrWQMuaHfJM4SLqT_jA-4tZvvtEZ1U4fNyyIJRia6E8-szP8tIQ02YSBCTxesruw

Documents d'informations sur le nouveau modèle d'encadrement

« Vrai ou Faux » destiné aux étudiants

[https://www.dropbox.com/s/gnpfeye5zrikvg9/Vrai%20ou%20Faux Étudiants Nouveau%20modèle%20d%27encadrement.pdf?dl=0](https://www.dropbox.com/s/gnpfeye5zrikvg9/Vrai%20ou%20Faux%20Étudiants%20Nouveau%20modèle%20d%27encadrement.pdf?dl=0)

« Vrai ou Faux » destiné aux tuteurs et tutrices

https://www.dropbox.com/s/mlh2ing8pvn0o1t/Réponses_Vrai_ou_faux_STTTU.pdf?dl=0

Conventions collectives

Convention collective 2012-2016 du STTTU

<http://stttu.ca/PDF/Convention-collective-STTTU-2012-2016.pdf>

Nouvelle convention collective du SPPTU (2017-2022)

<https://spptu.teluq.ca/notre-convention-collective/>

Les tuteurs et tutrices
STT 
pour
assurer l'avenir
de la Télug!

Mise à jour : 12 avril 2018

DÉCLARATION COMMUNE DES SYNDICATS DE CHARGÉ-ES DE COURS

L'UNIVERSITÉ TÉLUQ À LA DÉRIVE

Nous, syndicats de chargé-es de cours affiliés à la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec-CSN (FNEEQ-CSN), dénonçons la situation inacceptable qui persiste à l'Université TÉLUQ, une composante du réseau de l'Université du Québec.

L'UNIVERSITÉ TÉLUQ PROCÈDE À LA SOUS-TRAITANCE DE L'ENSEIGNEMENT

Désormais, plus du tiers de la population étudiante de la TÉLUQ est encadré par des employé-es d'un sous-traitant privé, l'Institut MATCI. Nous ignorons comment l'évaluation y est contrôlée, la direction de la TÉLUQ refusant de le divulguer.

Comment la TÉLUQ peut-elle alors s'assurer de la qualité de ses propres diplômes, et par le fait même de leur reconnaissance par les futurs employeurs de ces étudiant-es ?

L'UNIVERSITÉ TÉLUQ PRIVATISE L'ENSEIGNEMENT AU SEIN DU RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

C'est une triste première dans l'histoire du réseau: l'enseignement supérieur est donné par des employé-es d'un établissement à but lucratif.

L'Université du Québec souhaite-t-elle réellement que les subventions publiques servent à financer le privé ?

L'UNIVERSITÉ TÉLUQ RÉDUIT LES SERVICES AUX ÉTUDIANT-ES

La TÉLUQ a créé un nouveau titre d'emploi contractuel qui correspond au travail des tuteurs et des tutrices. Les nouvelles et les nouveaux « professeur-es sous contrat » offrent toutefois à leurs étudiant-es trois fois moins de temps d'encadrement que ne le faisaient les tuteurs et les tutrices. Les étudiant-es payeront pourtant les mêmes frais de scolarité pour ces services!

Est-ce bien ce que souhaite la ministre Hélène David pour l'avenir de la formation à distance ?

L'UNIVERSITÉ TÉLUQ MET À PIED DES ENSEIGNANT-ES D'EXPÉRIENCE

La TÉLUQ remplace ses propres enseignant-es qui ont 10, 20, voire 30 ans d'expérience et qui accomplissent leur travail avec professionnalisme depuis les débuts de l'institution.

Pourquoi donc la TÉLUQ veut-elle se priver de leur connaissance experte en formation à distance auprès d'une population étudiante aux caractéristiques uniques ?

Les syndicats de chargé-es de cours en appui aux tuteurs et tutrices pour l'avenir de la TÉLUQ!

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscaminque (SCCCUQAT)

Syndicat des chargé-es de cours de l'École de technologie supérieure – CSN (Service des enseignements généraux)

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Chicoutimi (SCCCUQAC)

Syndicat des chargé-es de cours de l'éducation aux adultes de l'Université Concordia (SCCEAUC)

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL)

Syndicat de chargé(e)s de cours et instruteurs(trices) de McGill (SCCIM-MCLIU)

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal (SCCCUM)

Syndicat des chargées et chargés de cours à l'Université du Québec en Outaouais (SCCC-UQO)

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQÀM (SCCUQ)

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Rimouski (SCCCUQAR)